



## ZOOM SUR LA ZONE D'EMPLOI DU CALAISIS

### LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION



- I Le vieillissement de la population sur la Zone d'emploi du Calaisis
- II Le revenu des personnes âgées
- III Le logement des personnes âgées

### Les chiffres clés de la Zone d'emploi du Calaisis

« En 2050, un habitant français sur trois serait âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005 » (source : INSEE Première : Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050, N° 1089 - JUILLET 2006)

La Zone d'emploi du Calaisis compte en 2010 :

- 163 567 habitants
- 29 808 personnes de 60 ans et plus (soit 18,22% de la population)
- 11 082 personnes de 75 ans et plus (6,78% de la population)
- 738 personnes ont 90 ans ou plus (0,45% de la population)
- 29 909 personnes de 15 ans ou plus sont retraitées soit 23,33% de la population de 15 ans et plus
- 70,40% des 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement sur la Zone d'emploi du Calaisis
- 1 454 c'est la capacité autorisée dans les structures d'hébergements dédiées aux personnes âgées



Le phénomène de vieillissement de la population va donner une place des plus importantes aux personnes âgées dans notre société. Il va impacter dans de nombreux domaines tels que l'économie, le social, la politique du logement (en matière de production et d'adaptation), des transports (accessibilité), les services de proximité, les équipements publics,...

# I. Le vieillissement de la population sur la Zone d'emploi du Calaisis

## I.1) Etat du vieillissement de la population sur la Zone d'emploi du Calaisis

Un phénomène généralisé de vieillissement de la population se manifeste à l'échelle nationale mais également sur notre territoire : en 2010, 18,22% de la population a 60 ans ou plus sur la Zone d'emploi du Calaisis soit une hausse de 1,88 point par rapport à 1999. La part étant inférieure à la moyenne régionale : 20,08%. (Il est également à préciser qu'il s'agit de l'une des régions les plus jeunes de France).

Sur la Zone d'emploi du Calaisis, ce sont ainsi :

- 29 808 personnes qui ont 60 ans ou plus (soit 18,22% de la population).
- 11 082 personnes de 75 ans ou plus (6,78% de la population)
- 738 personnes de 90 ans et plus (0,45% de la population)
- 17 personnes ont 100 ans ou plus

Sur la Zone d'emploi du Calaisis comme pour la moyenne française, les personnes âgées sont majoritairement des femmes et ce du fait de leur espérance de vie en moyenne plus élevée.

- Un peu moins de 6 personnes sur 10 de 60 ans et plus sont des femmes
- 8 personnes sur 10 de 90 ans et plus sont des femmes

Ce vieillissement sur la Zone d'emploi du Calaisis s'explique de par plusieurs phénomènes : baisse du taux de natalité (en 2010, il est de 14,9‰), augmentation de l'espérance de vie, basculement actuel ou à venir des personnes issues du baby-boom dans la classe du papy-boom.

## I.2) Des disparités entre les EPCI et communes de la Zone d'emploi du Calaisis

Le vieillissement de la population est un phénomène qui touche tous les territoires, à plus ou moins forte proportion.

	Part de la population de 60 ans et plus		Evolution de la part des personnes de 60 ans et plus entre 1999 et 2010 (en points)
	1999	2010	
CA du Calaisis	16,48%	18,81%	2,33
CC du Sud Ouest du Calaisis	14,51%	17,13%	2,62
CC des Trois Pays	18,30%	18,58%	0,29
CC de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	17,96%	17,44%	-0,53
CC de la Région d'Audruicq	14,23%	16,58%	2,35
<b>Zone d'emploi du Calaisis</b>	16,33%	18,22%	1,88
<b>Région Nord Pas de Calais</b>	18,04%	20,08%	2,04

Source : Insee, RP 2010 exploitation principale

### Légende

	de - 0,6 à 0
	0 à 1
	1 à 2
	2 à 2,5
	2,5 à 3

La part de la population âgée est plus importante sur la Communauté de Communes des Trois-Pays ainsi que sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis. On peut également souligner l'augmentation de cette part sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis entre 1999 et 2010 (+2,33 points) ainsi que la part importante de la population de + de 75 ans (7,26%) sur cette dernière.

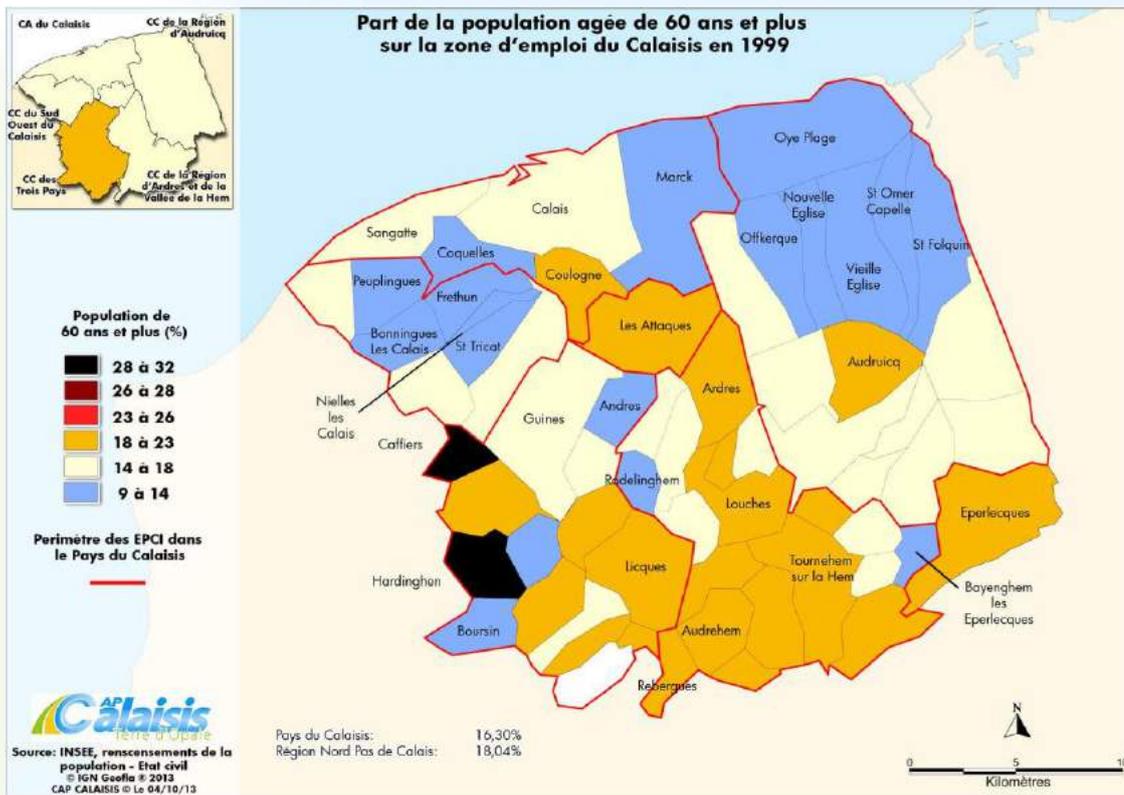
La Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a une part de la population âgée de 60 ans et plus de 16,58% soit un taux bien inférieur à celui de la Zone d'emploi du Calaisis. Elle reste un EPCI plutôt jeune.

Une baisse de la part de la population ayant 60 ans ou plus est observée sur la Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la vallée de la Hem : -0,53 points entre 1999 et 2010. Ceci s'explique en partie par l'accueil de jeunes ménages sur les communes rurales.

29 808 personnes ont 60 ans ou plus

Part de la population ayant 60 ans ou plus supérieure à 18% sur la CA du Calaisis et sur la CC des Trois-Pays

18,22% de la population a 60 ans ou plus

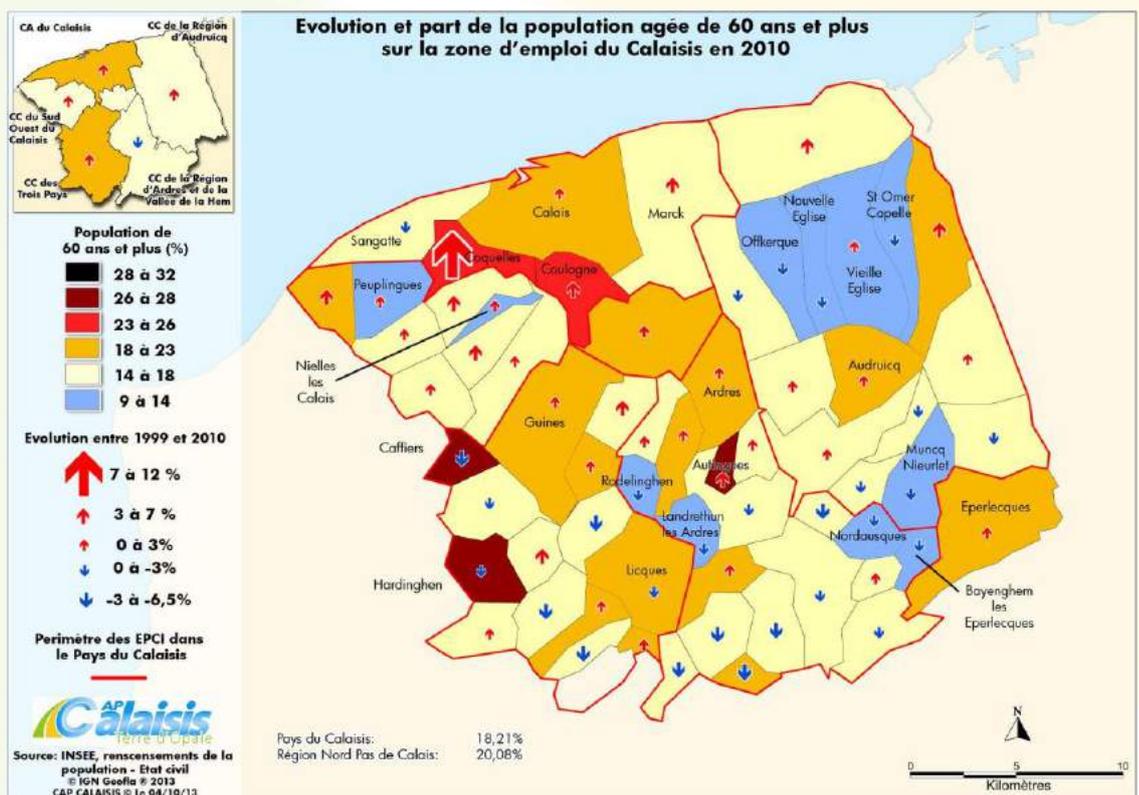


En 1999, la part de la population âgée sur la Zone d'emploi du Calais est de 16,33%. La Communauté de Communes des Trois-Pays apparait comme l'EPCI où la part des personnes âgées de 60 ans et plus est la plus importante.

Au niveau communal, en 2010, certaines communes de la Zone d'emploi du Calais ont une part importante de population de 60 ans et plus : plus d'une personne sur quatre a 60 ans ou plus sur les communes de Caffiers, Hardingham, Autingues et Coquelles.

Sur les communes de Caffiers et Hardingham, la part des personnes âgées tend néanmoins à baisser depuis 1999. A l'inverse sur Coquelles, la part de la population âgée a progressé de 11,64 points sur la période 1999-2010.

La baisse de la part de la population âgée de 60 ans et plus se concentre essentiellement sur des communes situées près de l'autoroute A16 (Offekerques, Nouvelle Eglise,...) mais également dans les communes rurales du Sud du Pays du Calais. Ceci est à mettre en relation avec l'augmentation de la population sur les communes rurales de l'arrière-pays qui accueillent de nombreux jeunes ménages.



Ce phénomène soulève quelques problèmes car, bien que les prix de l'immobilier et des terrains soient moins chers, les coûts des déplacements apparaissent comme non négligeables. Ce phénomène s'explique également, en partie, par le fait que les communes du sud du Pays du Calais avaient une part de la population âgée de 60 ans et plus parmi les plus importantes de la Zone d'emploi du Calais en 1999.

27,5% de la population a 60 ans ou plus sur Caffiers

Moins de une personne sur dix a 60 ans ou plus sur Nouvelle Eglise

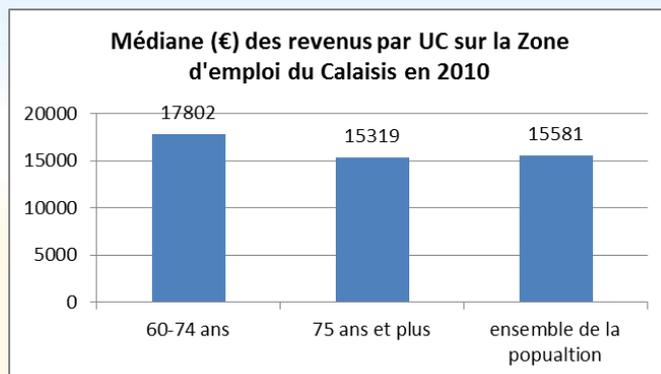
Une augmentation de la part de la population de 60 ans et plus de 11,64 points sur Coquelles

## II. Le revenu des personnes âgées

### II.1) Des ménages âgés plus aisés que l'ensemble de la population

Sur la Zone d'emploi du Calais, les ménages dont la personne de référence a de 60 à 74 ans ont un niveau de revenu supérieur à l'ensemble de toutes les classes d'âges confondues : en 2010, le revenu médian par UC des 60-74 ans est de 17 802€ contre 15 581€ pour l'ensemble de la population.

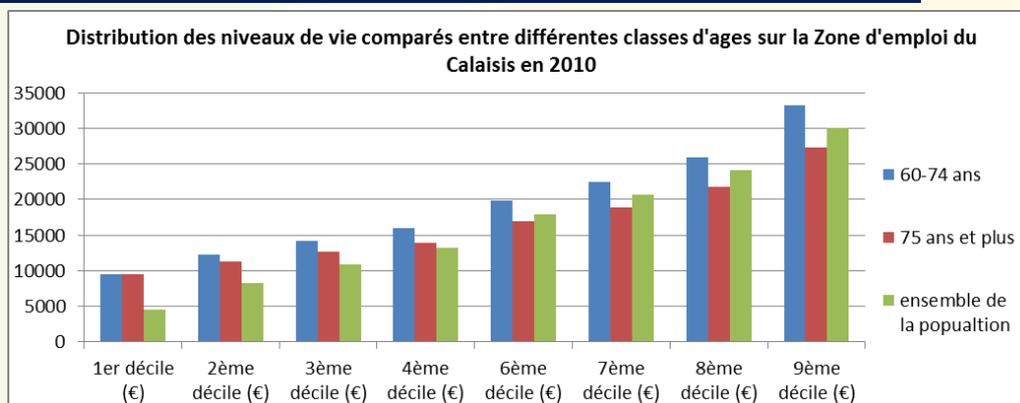
Néanmoins, on remarque qu'avec l'avancement de l'âge ce dernier tend à diminuer : il est pour les 75 ans et plus de 15 319€ soit légèrement inférieur au revenu moyen médian par UC de l'ensemble de la population. Ceci résulte entre autre des situations de veuvage plus souvent vécues par la femme qui ne touche alors qu'une pension.



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

A préciser néanmoins que le patrimoine n'est pas pris en compte dans ces données et constitue une source non négligeable à prendre en considération.

### II.2) Des dispersions de revenu plus faibles que pour l'ensemble de la population



Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Le revenu médian par UC des 10 % des ménages âgés les plus modestes est environ deux fois supérieurs à celui de l'ensemble de la population de la Zone d'emploi du Calais.

Les populations les plus riches (9<sup>ème</sup> décile) ayant de 60 à 74 ans ont un revenu médian par UC plus important que pour l'ensemble de la population. En ce qui concerne les populations de 75 ans et plus, c'est la situation inverse.

Les écarts entre les 10% des ménages les plus aisés et les 10% des ménages les plus modestes sont moindres parmi les personnes âgées (le rapport inter décile est de 3,5 pour la tranche d'âge 60-74 ans, 2,9 pour les 75 ans et plus) par rapport à ce que l'on constate pour l'ensemble de la population (6,6).

## III. Le logement des personnes âgées

### III.1) Des ménages davantage composés d'une personne

Avec l'avancée vers l'âge, les ménages se composent de plus en plus d'une personne et le plus souvent de femmes.

Sur la Zone d'emploi du Calais, plus d'un ménage sur deux de 65 ans et plus est composé d'une seule personne (51,1%). Cette proportion de personnes seules de plus de 65 ans est très légèrement supérieure à celle de la région Nord-Pas-de-Calais : 50,2%.

Revenu médian par UC de 17 802€ pour la tranche d'âge 60-74 ans

Un rapport inter décile plus faible chez les personnes âgées que pour l'ensemble de la population

51,1% des ménages dont le référent a 65 ans ou plus sont composés d'une personne

### III.2) Une large majorité de propriétaires ...

70,40% des 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement sur la Zone d'emploi du Calaisis contre 58,33% toutes classes d'âges confondues.

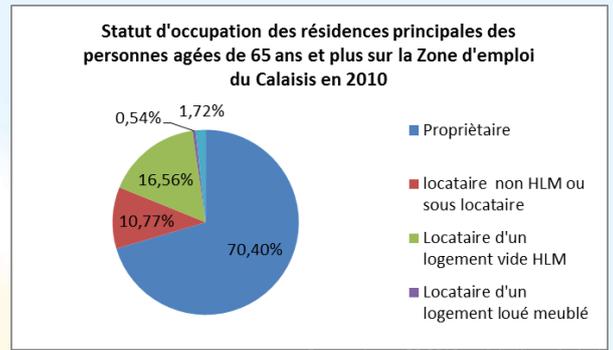
Cette part, légèrement supérieure à celle de la région cache de nombreuses disparités. La Communauté d'Agglomération du Calaisis a une part de 63,81% de personnes âgées étant propriétaires de leur logement contre plus de 79% pour les autres Communautés de Communes de la Zone d'emploi du Calaisis.

Sur la Communauté de Communes des Trois-Pays, 83,40% des personnes âgées de 65 ans et plus sont encore propriétaires de leur logement.

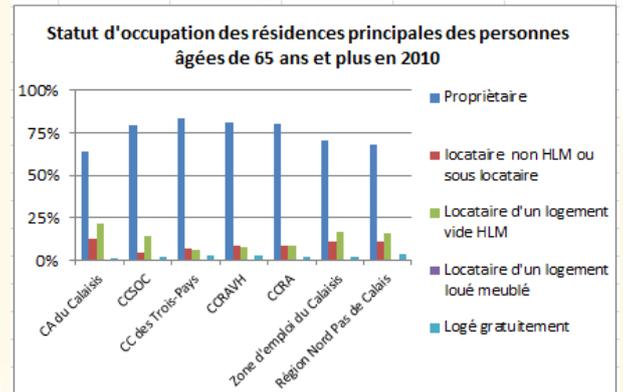
Avec l'avancée en âge, la part des propriétaires tend à diminuer mais reste néanmoins majoritaire : 67,32% des personnes âgées de 80 ans ou plus sont encore propriétaires de leur logement sur la Zone d'emploi du Calaisis.

Lorsque les personnes âgées louent un logement sur la Zone d'Emploi du Calaisis, c'est majoritairement dans le secteur social : 16,56% des personnes de 65 ans et plus sont locataires du parc social.

Cette part est notamment importante sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis et est inférieure à 14% sur les autres Communautés de Communes de la Zone d'emploi du Calaisis (ceci s'expliquant par la faible part du parc social hors agglomération du Calaisis).



Source : Insee, RP 2010 exploitation principale



Source : Insee, RP 2010 exploitation principale

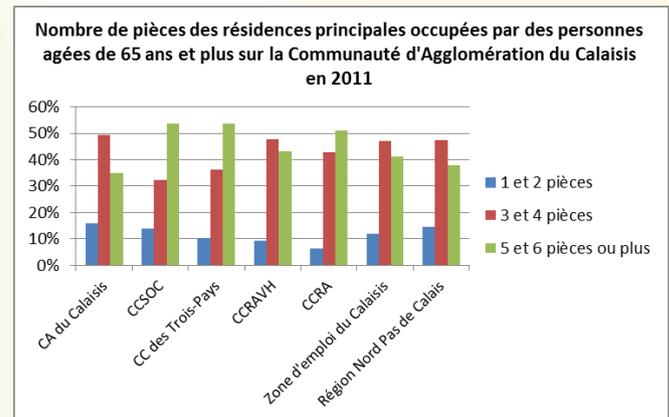
### III.3) ....Occupant de grands logements

Les habitants de 65 ans et plus privilégient l'habitat individuel (76,6% pour la Zone d'emploi du Calaisis).

Les personnes âgées de 65 ans et plus de la Zone d'emploi du Calaisis occupent des logements avec plus de pièces que ceux de la région Nord-Pas-de-Calais.

Les personnes âgées de 65 ans et plus restent très majoritairement attachées à leur logement : 41,17% des personnes âgées de 65 ans et plus occupent un logement constitué de 5 pièces ou plus sur la Zone d'emploi du Calaisis contre 38,02% pour la région Nord-Pas-de-Calais. A l'inverse donc, ils occupent moins de petits logements.

C'est sur la Communauté d'agglomération du Calaisis et plus précisément sur la ville de Calais que les personnes âgées occupent de plus petits logements.



Source : Insee

Plus de 50% des personnes âgées de 65 ans et plus occupent de grands voire très grands logements sur la Communauté de Communes du Sud-ouest de Calaisis, la Communauté de Communes des Trois Pays et la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

70,4% des personnes de 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement

83,4% des personnes âgées de 65 et plus sont encore propriétaires de leur logement sur la Communauté de Communes des Trois-Pays

41,2% des personnes âgées de 65 ans et plus occupent un logement constitué de 5 pièces ou plus

### III.4) Les hébergements spécifiques aux personnes âgées

Le maintien à domicile reste fragilisé par des conditions de logement plus difficiles pour les seniors par rapport au reste de la population. En effet, les personnes âgées de 80 ans ou plus, vivent davantage dans des logements inconfortables et énergivores, plus particulièrement dans le parc privé. Pour cela, il existe des alternatives au logement dit autonome.

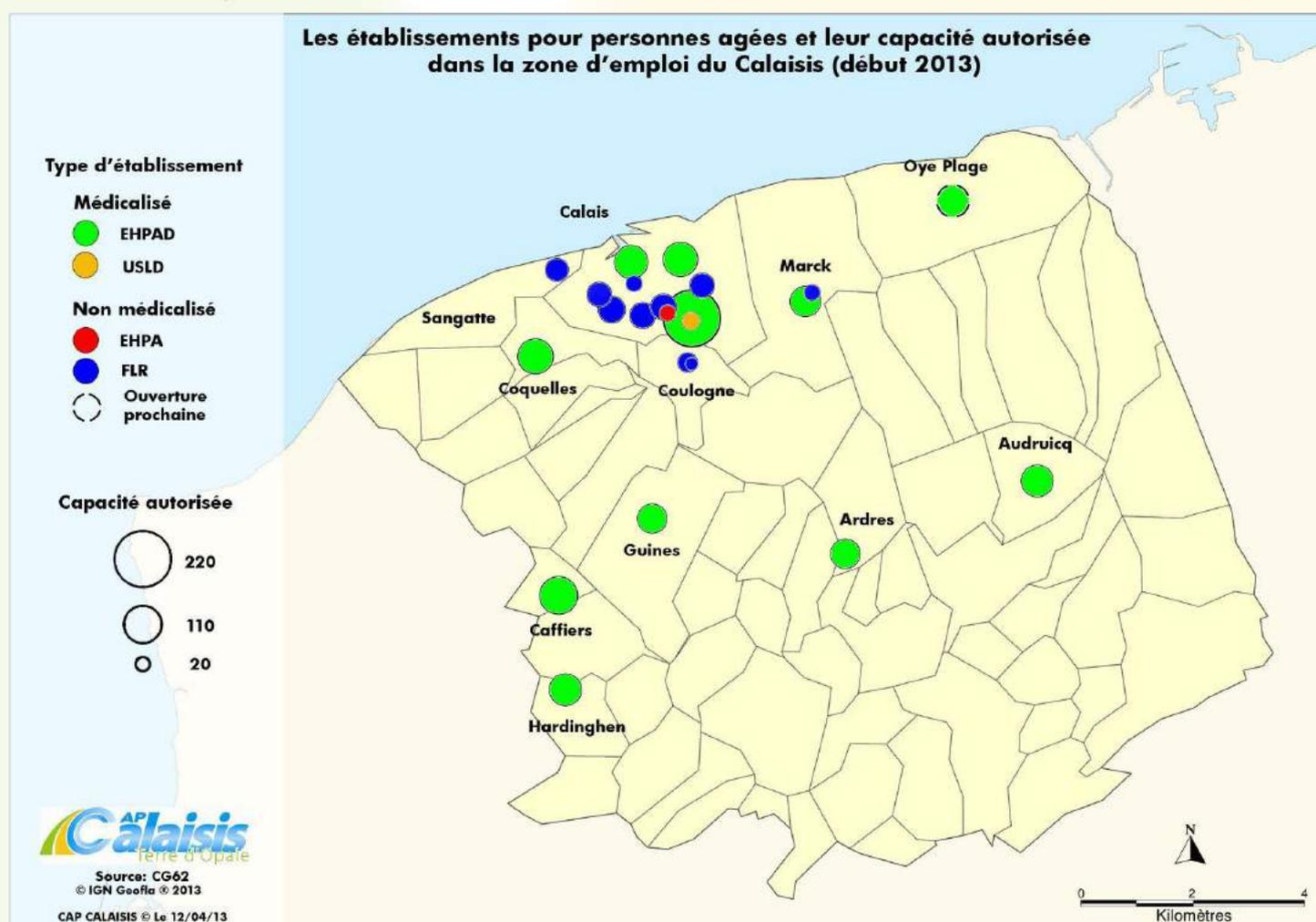
#### Etablissements pour personnes âgées sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis et sur le Pays du Calais en 2013

	EPHAD	FLR	EPHA	USLD	Total
Nombre de structures	10	10	1	1	22
Dont sur Cap Calaisis	5	10	1	1	17
Nombres de places totales	981	419	24	30	1454
Dont sur Cap Calaisis	568	419	24	30	1041

Source : CG62

La Zone d'emploi du Calaisis regroupe 22 établissements pour personnes âgées pour 1 454 places au total.

Le Pays du Calaisis est moyennement doté en nombre de places pour personnes âgées : le taux d'équipements en hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes est au 01/01/2011 de 101,9% contre 105,22% pour la région Nord-Pas-de-Calais.



D'autres alternatives à ces établissements voient le jour : on peut par exemple citer la résidence service Rouge Cambre à Coquelles.

981 places en EPHAD

568 places en EPHAD sur la Communauté d'Agglomération du Calaisis

1 454 places en établissements pour personnes âgées

## Définitions et sigles

### SIGLES

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**EPHA** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

**EPHAD** : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**FLR** : Foyer Logement Résidence

**UC** : Unité de Consommation

**USLD** : Unités de Soins de Longue Durée

### DEFINITIONS

L'**Indice de vieillissement** (selon l'INSEE) est le rapport de la population des 60 ans et plus à celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 60 ans ou plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire.

Plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé, plus il est favorable aux personnes âgées.

**Personnes âgées** : il s'agit généralement d'un groupe de personnes de 60 ans et plus. Néanmoins, on trouve au sein de ce groupe différentes étapes de vie des personnes âgées : les seniors (60 à 75 ans), le 3ème âge (75 à 85 ans), l'âge de l'entrée dans la dépendance (à partir de 85 ans).

Le seuil des 60 ans tend à évoluer aujourd'hui du fait notamment du recul de l'âge de départ à la retraite et d'autre part de par l'espérance de vie qui augmente.

Le **rapport interdécile** (selon l'INSEE) Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

**Revenu médian par UC** (selon l'INSEE):

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un " ménage fiscal " est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Le **solde migratoire** (selon l'INSEE) est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Le **taux de natalité** (selon l'INSEE) est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Le **taux d'équipement en places d'hébergement pour personnes âgées** (selon l'INSEE) : places en maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire et lits de soins longue durée; pour 1000 personnes de 75 ans ou plus



**Rédaction, conception graphique**

Atelier d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calais

**Communauté d'Agglomération du Calais**

76, Boulevard Gambetta - BP 21 - 62101 Calais Cedex

Tél : 03 21 19 55 00

[www.capcalais.fr](http://www.capcalais.fr)

### Sources de données



**Pas-de-Calais**  
Conseil Général



VILLE  
de  
*Calais*



VILLE DE  
*COULOGNE*



**MARCK**  
EN CALAISIS

